



## DÉLIBÉRATION n° DCM-2025-94

### Tableau des effectifs au 4 décembre 2025

Date de la séance :	15 décembre 2025	Adopté à l'unanimité,
Date de convocation :	9 décembre 2025	
Nombre de conseillers en exercice :	24	
Membres présents :	19	
Nombre de votants :	21	

### VILLE DU NEUBOURG

Le quinze décembre deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire, à la salle du conseil municipal.

**Présents :** Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; M. Arnaud CHEUX, M. Francis BRONNAZ, Mme Hélène LEROY, Mme Isabelle AMEYE, M. Edouard DETAILLE, Mme Anita LE MERRER, maires adjoints ; M. Didier ONFRAY, M. Jean LEFEBVRE, Mme Evelyne DUPONT, Mme Claire LAPOIRIE, Mme Isabel COUDRAY, M. Stéphane CHERRIER, M. Philippe DELAUNAY, M. Gilles BARBIER, Mme Natacha BRUNET, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT, M. Jean-Baptiste MARCHAND.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Mme Marie-Noëlle CHEVALIER à Mme Isabelle VAUQUELIN, M. Francis DAVOUST à M. Arnaud CHEUX,

**Absente excusée :** Mme Stéphanie CHEUX,

**Absents :** M. Alain LEROY, Mme Katiana LEVAVASSEUR.

**Secrétaire de séance :** Mme Caroline CHOPIN, Mme Isabel COUDRAY.

Madame le Maire rappelle les délibérations antérieures qui ont fait évoluer le tableau des effectifs :

- a) Le 24 juin 2024, le conseil municipal a adopté la modification du tableau des effectifs après la suppression d'un poste d'adjoint administratif TC, d'un poste d'adjoint technique TC et deux postes d'adjoint technique TNC.

Grade	Nombre d'heures du poste	Nombre de postes
Adjoint administratif	35h	1
Adjoint technique	32h	3
Adjoint technique	28h	1
Adjoint technique	35h	2

- b) Par délibération du 24 février 2025, le conseil a décidé de créer 6 postes pour les avancements de grades d'agents de la collectivité.

Catégorie	Libellé du grade	Nombre de poste / temps complet
A	Attaché principal	1
B	Technicien principal de 1ère classe	1
C	Brigadier-chef principal	1
C	Adjoint technique de 1ère classe	1
C	Agent de maîtrise principal	2

Les postes laissés vacants seront supprimés après acceptation des nouveaux postes par les agents concernés et avis du Comité Social Territorial.

- c) Le 17 novembre, le conseil municipal a validé la création d'un poste de rédacteur à temps complet qui sera pourvu par le nouveau Directeur Gestion et Ressources.

Au regard de ces modifications, des conséquences des avancements, et des remplacements d'agents ayant fait valoir leur droit à la retraite, il est nécessaire de mettre à jour le tableau et de supprimer des postes non pourvus.

SUPPRESSIONS	Catégorie	Temps de travail
Agent de maîtrise	C	35h
Agent de maîtrise principal	C	35h
Agent de maîtrise principal	C	35h
Brigadier	C	35h
Attaché	A	35h

Vu le code général des collectivités territoriales,  
 Vu le code général de la fonction publique,  
 Vu l'avis favorable du CST du 3 décembre 2025,

Madame le Maire soumet au conseil municipal ces suppressions de poste et le tableau des effectifs qui en découle, joint en annexe.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Le Neubourg :**

- Adopte la modification du tableau des effectifs ainsi proposée, à compter du 4 décembre 2025.

*La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune [www.leneubourg.fr](http://www.leneubourg.fr)*

*Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télerecours citoyens, accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Fait à LE NEUBOURG, le 15 décembre 2025.

Le Maire,  
 Isabelle VAUQUELIN

La secrétaire,  
 Caroline CHOPIN



